



<https://bulletin.vals-asla.ch> · e-ISSN: 2813-7973 · p-ISSN: 1023-2044

Lhote, E. & Abubakr, N. (1993). « Tu dis ? ». L'intonation, un marqueur discursif méconnu.
Bulletin CILA, 57, 9-23. <https://doi.org/10.5169/seals-978130>

Cet article est publié sous la licence *Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC BY):
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



© Elisabeth Lhote, Nuzha Abubakr, 1993

«Tu dis?»

L'intonation, un marqueur discursif méconnu

Les travaux les plus récents en analyse du discours et en analyse conversationnelle mettent l'accent sur les aspects régulateurs du discours au cours de l'échange et montrent combien les effets communicatifs «circulent» entre les partenaires.

Par ailleurs, la vie quotidienne nous offre l'occasion d'observer chaque jour qu'il ne suffit pas que la parole du communicateur soit claire pour que l'interlocuteur embraye la communication «sur la même longueur d'ondes». Après un début de conversation, on entend souvent des expressions du type: «Pardon?», «Tu dis?», «Hein?», «Quoi?» «Comment?». La signification commune à ces éléments interrogatifs est une demande adressée à celui qui vient de parler pour lui faire reprendre ce qu'il vient de dire. On attribue le plus souvent ce genre de difficulté de communication à une mauvaise écoute, à un manque d'attention ou encore à une gêne acoustique (comme l'éloignement entre les partenaires). En réalité l'auditeur qui peut, bien sûr, avoir du mal à capter le signal acoustique, éprouve surtout de la difficulté à interpréter l'intention du communicateur à son égard. Pourquoi? Parce que, dans la plupart des cas, il n'a pas bien saisi l'intonation utilisée par son interlocuteur.

Les phonéticiens, spécialistes de l'intonation, maîtrisent les outils de description et d'analyse de l'intonation de phrase. Ils sont en revanche assez désemparés devant la complexité et la variabilité des formes intonatives dans la conversation naturelle, en situation réelle. Or les problèmes liés à l'apprentissage des langues, du français en particulier, se manifestent souvent à l'enseignant sous la forme d'une incompréhension de l'apprenant qui ne parvient pas à capter et à situer les mouvements intonatifs de la communication. Exemple: quand un étudiant arabophone ne parvient pas à faire la différence entre une question et une affirmation, il lui est difficile de saisir le sens d'une phrase du type

«Demain, on se voit bien à 9 heures?»

qui est une demande de confirmation, c'est-à-dire une intonation complexe qui est apparentée à deux schémas intonatifs. Que se passe-t-il ensuite? L'étudiant n'est pas là le lendemain à 9 heures...!

Dans la réalité, les échanges quotidiens fourmillent d'exemples de ce genre. La communication naturelle est très friande de manifestations intonatives complexes, peu conformes aux schémas théoriques car, il faut bien le reconnaître, les intonations canoniques n'existent que dans la tête des phonéticiens!

Nous allons commencer par mettre en évidence le phénomène dans deux exemples empruntés à la réalité. Nous analyserons ensuite en détail le fonctionnement de la communication orale des deux points de vue, celui du communicateur et celui du destinataire. Nous dégagerons ensuite les marques de l'intonation dans la phrase, dans le discours et dans la communication.

L'analyse acoustique nous permettra d'établir un lien entre des marques intonatives de type discursif et des indices physiques du signal. Cette approche, à la fois acoustique et sémiotique, sera utilisée pour expliquer certains dysfonctionnements et pour en induire des procédures pédagogiques adaptées à l'enseignement d'une langue étrangère qui, ici, sera le français.

1. Mise en évidence du phénomène dans deux exemples

Exemple 1:

Alain et Sylvain sont deux étudiants qui suivent les mêmes cours et sont amis. Ils sont en train de discuter chez Alain qui vit avec Ellen, une amie grecque. Ellen propose une bière aux deux garçons. Sylvain accepte et Alain répond rapidement «Merci!», sans se détacher de sa conversation.

Elle apporte une bière à Sylvain et rien à Alain. Ce dernier, interloqué, s'étonne et interpelle Ellen: «Et moi? je t'avais dit oui!».

Interprétation

Sylvain avait utilisé le seul mot «merci» accompagné d'une intonation dite favorable, signifiant «oui, merci», intonation qu'Ellen n'a pas décodée comme le voulait Alain. L'intonation n'a pas suffi à Ellen pour déchiffrer l'intention d'Alain à son égard. Il faut rappeler qu'Ellen est d'origine grecque et il est possible qu'elle n'ait pas encore l'habitude des variations intonatives propres à la voix de son ami Alain.

Il faut aussi ajouter une autre possibilité à laquelle Alain n'a pas songé: un comportement gestuel marqué culturellement. Les Grecs ont l'habitude de dire «non» en faisant le signe de tête que nous utilisons pour dire «oui» et inversement. Il est donc possible qu'Alain ait accompagné son mot «Merci» d'un signe de tête qu'Ellen a décodé «non».

Cet exemple met en évidence une insuffisance de l'information fournie par la réponse d'Alain pour un auditeur qui n'a pas la même langue maternelle. On peut être tenté d'en déduire qu'il s'agit d'un problème de *communication exolingue* (Porquier, 1984).

Ce serait certainement faire une erreur d'analyse. La meilleure preuve est donnée par la multiplicité des occasions où le même incident se produit

entre francophones: un *merci!*, non accompagné de *oui* ou de *non*, n'est pas toujours un élément suffisant pour que l'auditeur comprenne l'intention de l'émetteur. En clair cela signifie que lorsque l'information majeure est donnée uniquement par l'intonation, il y a un risque que l'interlocuteur ne décode pas ce que souhaite le locuteur.

Exemple 2: un échange entre francophones

Jacques: «*Tu peux venir lundi soir?*»

André: – *Lundi ... je n' sais pas encore.*

Jacques: – *Ça peut attendre mardi, mais si tu peux venir dès lundi, ça m'arrangerait.*

Danielle (épouse de Jacques): – *Ecoute, s'il te dit qu'il n'est pas libre lundi, ne le dérange pas...*»

Interprétation

Jacques et André sont deux amis qui ont l'habitude de s'entraider, en particulier dans des travaux d'aménagement intérieur. Jacques qui est pourtant habitué à converser avec André, n'a pas bien saisi le sens de sa réponse: l'allongement de *lundi* ne l'a pas alerté, il n'a donc pas relevé ensuite le silence qui a suivi, avant «*Je n' sais pas encore*». C'est son insistance à lui demander de venir lundi qui montre qu'il n'a pas senti la gêne d'André, gêne qui se manifeste par le temps que se donne André pour répondre. En fait, André n'a pas dit qu'il n'était pas libre lundi. C'est ce que Danielle traduit de sa réponse même si cela n'est pas la vraie raison. L'hésitation et certainement aussi l'intonation de la phrase d'André ont alerté Danielle qui était témoin. Elle est intervenue pour réguler la communication et montrer à son mari qu'il ne devait pas insister comme il le faisait.

Cet exemple met en évidence un aspect *sociolinguistique* de l'intonation française qui est utilisée ici pour exprimer ce qu'il ne convient pas de dire avec des mots. En effet, quelle que soit la culture, il n'est pas recommandé de refuser de façon trop directe une invitation et de dire que l'on a prévu de faire quelque chose d'autre. Dans ce dernier cas, l'intonation fonctionne comme marqueur social dans la communication.

2. Le point de vue du communicateur

Nous avons choisi de nous placer dans le cadre de la communication, qui plus est, entre des interlocuteurs qui acceptent le contrat d'échange, ce qui ne relève pas de la simple banalité. Ceci veut dire que celui qui initialise

l'échange oral sait que son partenaire est prêt à l'écouter, qu'il l'accepte comme locuteur, de même que lui l'a choisi comme auditeur d'abord, puis comme interlocuteur. Pour retrouver les éléments de base du circuit de la communication, il est bon de se reporter à l'ouvrage de Gardiner qui, dès 1932, décrivait fort bien cet aspect initial de la communication verbale.

Quant à l'intonation, elle n'est pratiquement jamais mentionnée dans les travaux qui prétendent décrire ce que certains appellent *l'intention* du communicateur. Comment en effet peut-on être sourd à ce qui passe par le jeu mélodique et rythmique d'un énoncé au point de ne même pas le mentionner? SPERBER et WILSON sont, de ce point de vue, des auteurs remarquables: leur modèle théorique de la communication fait une place de choix aux aspects implicites et la notion complexe de «*communication inférentielle*» (SPERBER et WILSON, 1986 et 1989) permet d'explicitier comment l'intention du communicateur est *inférée par l'auditeur* au moyen d'indices que celui-ci lui fournit. Quels sont donc ces indices, sinon dans la plupart des cas, des éléments qui relèvent de la prosodie ou de la gestuelle?

On peut donc dire que SPERBER et WILSON réussissent l'exploit de suggérer au lecteur un tant soit peu phonéticien que la plupart des aspects inférentiels de la communication orale passent dans et par l'intonation alors qu'ils ne la mentionnent pas clairement.

Ce sont les mêmes auteurs qui ont vraiment poussé l'analyse de la communication jusque dans ses retranchements cachés. Ils s'intéressent aux aspects «vagues» de la communication, c'est-à-dire difficiles à nommer, analyser, décrire et même à situer dans le discours. L'intérêt principal de leur modèle, dit modèle inférentiel de la communication, consiste à essayer d'expliquer comment la parole – ou le discours – de l'un *transforme l'environnement cognitif de l'autre*.

«Soit les analyses de la communication ne sont pas psychologiques et évitent de parler de pensées, d'intentions, etc., soit elles supposent que l'intention du communicateur est d'induire certaines pensées spécifiques chez un destinataire. Il nous semble plutôt que l'intention informative du communicateur est une intention de modifier directement, non pas les pensées, mais l'environnement cognitif du destinataire»

La Pertinence, D. SPERBER et D. WILSON (1989: 93)

Comment définir l'environnement cognitif d'un individu? Selon les auteurs,

«l'environnement cognitif total d'un individu est l'ensemble de tous les faits qui lui sont manifestes. L'environnement cognitif total d'un individu est

fonction de son environnement physique et de ses capacités cognitives. Il inclut non seulement tous les faits dans son environnement dont il a pris connaissance, mais aussi tous ceux dont il est capable de prendre connaissance. La connaissance effective que l'individu a de certains faits, c'est-à-dire le savoir qu'il a accumulé, l'aide évidemment à prendre connaissance d'autres faits. L'information en mémoire est une composante cognitive»

La Pertinence, D. SPERBER et D. WILSON (1989: 66)

La conséquence importante de la modification de l'environnement cognitif – qui est mutuelle – c'est que les possibilités ultérieures de communication dans l'interaction sont modifiées.

Si l'on se reporte maintenant aux différentes situations où l'interlocuteur manifeste à son partenaire qu'il n'a pas saisi son «intention» quand il lui demande «*Tu dis?*», on ne dira plus qu'il a simplement mal entendu ou mal compris. Il vaudrait mieux dire qu'il n'a pas décodé l'intention du communicateur à son égard et qu'en demandant à ce dernier de revenir en arrière, il espère que les indices que celui-ci lui proposera seront plus explicites.

3. Le point de vue de l'auditeur

C'est celui qui nous intéresse de façon privilégiée. Pourquoi? Parce que c'est le comportement de l'auditeur qui établit la recevabilité de l'énoncé du communicateur. Un énoncé n'a à proprement parler d'existence qu'en fonction de la personne à qui il est adressé.

Parmi les conditions de recevabilité d'un énoncé, il en est d'élémentaires: le locuteur ne peut faire débiter l'énonciation que si son partenaire est prêt à l'écouter, s'il lui a fait comprendre par un indice quelconque (le regard souvent) qu'il accepte le contrat d'échange, qu'il va s'intéresser à ce que lui, le communicateur, va dire. L'interrogation «*Tu dis?*» prend ici encore un sens nouveau: l'auditeur peut avoir été surpris et n'être pas encore impliqué dans le contrat d'écoute quand le locuteur a commencé à parler. Tous ces éléments mettent en évidence que bien souvent les difficultés de communication proviennent d'un non respect des règles élémentaires de l'échange.

Dans le cas des aspects intonatifs qui nous intéressent ici, il faut préciser qu'il s'agit de ce que souvent on appelle «les effets vagues». Quand le communicateur utilise, comme le font beaucoup de Français, l'intonation comme moyen exclusif d'exprimer à la fois des informations syntaxiques, discursives ou des aspects expressifs, l'auditeur peut être désemparé s'il ne

manipule pas lui-même cette façon de s'exprimer. Pourquoi? Parce que l'information est dans ce cas «faiblement communiquée». Si l'information n'est pas donnée par ailleurs par une marque lexicale, morphophonologique ou syntaxique, l'énoncé n'a pas forcément assez de redondance pour que l'auditeur puisse décoder tous les aspects et, en particulier, reconstruire l'intention du communicateur. Pour évoquer ce que nous appelons intonation, certains auteurs parlent d'aspects implicites par opposition aux aspects explicites qui sont exprimés verbalement (Attention: il n'est pas dans notre propos de réduire l'implicite à des aspects intonatifs).

FLAHAUT (1978) met en évidence l'apport de la pragmatique sur la relation entre un énoncé et celui qui le reçoit: on ne saurait décrire le sens d'un énoncé en dehors des relations de celui-ci avec le cadre fourni par les repères pertinents de son énonciation. L'interlocuteur fait naturellement partie du cadre de l'énonciation; il en est même l'élément déterminant:

«L'interprétation d'un énoncé par son destinataire exige de celui-ci moins un décodage qu'un «calcul», qui reconstruit la relation entretenue par l'énoncé avec un certain nombre de repères sélectionnés dans les représentations que l'interlocuteur partage, ou croit partager, avec l'interlocuteur.»
La Parole Intermédiaire, F. FLAHAUT (1978: 37)

4. Les marques inhérentes à l'intonation

Les phonéticiens ont beaucoup contribué à définir les fonctions et les caractéristiques acoustiques de l'intonation. On connaît maintenant assez bien les formes intonatives caractérisant les principaux «patrons intonatifs» de diverses langues. En fait ces patrons recouvrent des formes et des fonctions que l'on rencontre dans une langue donnée, un dialecte donné, au sein de la phrase. Exemple: quel que soit le locuteur, on sait qu'une question (exprimée par le seul mouvement intonatif) sera accompagnée d'un mouvement mélodique final montant. Qui plus est, on sait même que la forme de la courbe sera du type de A et non pas de celle de B:



La forme B introduit chez l'auditeur un *doute* sur ce que pense le locuteur. Elle peut en effet représenter diverses interprétations qui ont en commun de posséder une partie implicite, c'est-à-dire un élément d'information non dit (parce qu'il ne se dit pas!).

4.1. Les marques de l'intonation dans la phrase

Comme nous venons de le dire, les phonéticiens ont acquis une grande maîtrise de l'intonation de phrase. Les travaux réalisés depuis une vingtaine d'années ont une telle envergure qu'il n'est pas question d'essayer de présenter brièvement un résumé.

Mais la phrase dont il s'agit est la plupart du temps une phrase de laboratoire, dépouillée de contexte, hors situation de production ou de communication. Et il est très difficile de transposer les descriptions théoriques aux phrases que l'on rencontre dans la vie quotidienne. Pourquoi? Parce que la communication naturelle n'est pas faite de phrases «normalisées» et que chaque locuteur imprime sa trace en personnalisant toujours le mouvement intonatif de toute phrase qu'il prononce. Comme le dit avec humour R. LLORCA, l'oral est rempli d'expressivité:

«Les humains ont une fâcheuse tendance à vouloir s'exprimer quand ils parlent. Cette tendance se manifeste par des changements de vitesse, d'intensité, de formes mélodiques diverses, des élisions, des changements dans l'articulation des sons, etc. Lorsqu'on a été habitué à l'élocution neutre de certains matériels audiovisuels pédagogiques, on redécouvre que les personnages de la vie réelle crient, murmurent, bougonnent, s'impatientent, s'étonnent, s'extasient, se lamentent, raillent, s'offusquent, minaudent, hésitent, s'énervent, menacent, s'attendrissent, s'apitoient, s'effraient, rient ou pleurent en parlant, etc...»

LLORCA (1992, à paraître)

4.2. Les marques de l'intonation dans le discours

Ce sont les plus intéressantes et, souvent, les moins bien connues des spécialistes. Elles jouent un rôle important dans la structuration interne du discours du communicateur et ce sont des marques très efficaces auprès de l'auditeur.

4.2.2. L'intonation, marqueur d'enchaînement

Dans l'exemple cité plus haut:

«Lundi... je n'sais pas encore»



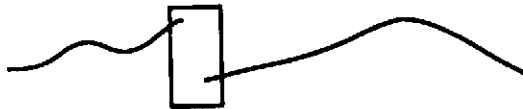
le mouvement mélodique est éclairant: le locuteur allonge sur un ton montant, puis haut plat, le mot «Lundi». A cet allongement succède une pause , c'est-à-dire un silence, qui prépare l'incertitude de la phrase suivante. Pour un auditeur attentif, l'enchaînement réalisé entre l'allongement sonore et l'expression d'une incertitude manifeste l'intention du locuteur qui est peu favorable à la proposition de son partenaire.

Autre type d'enchaînement:

«Elle reste, moi je pars» (1)



«J'irai avec toi, mais je n' fais pas l' repas» (2)



Dans ces deux exemples, le lien entre les deux propositions est marqué par une rupture mélodique forte. Le locuteur veut exprimer une réserve (en 2) et un aspect contradictoire (en 1). On pourrait trouver un équivalent syntaxique du type de «Elle reste alors que moi, je pars» (en 1) et une signification analogue à «Je veux bien aller avec toi, mais à la condition que je ne fasse pas le repas» (en 2). On remarque que la forme «marquée» par l'intonation est plus courte, donc plus économique. L'enchaînement intonatif est destiné à l'auditeur qui doit associer la partie A à la partie B, les sens général étant le fruit d'une association entre les deux syntagmes.

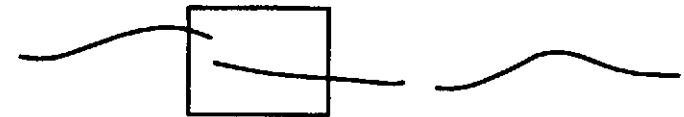
On remarquera que les trois exemples d'enchaînement donnés ci-dessus se caractérisent tous les trois par une discontinuité dans le mouvement mé-

lodique. Les trois cas correspondent à ce que l'on décrit souvent sous le terme de parataxe (B. BENVENISTE et L. FONTANEY).

La parataxe est un principe qui consiste à mettre les phrases bout à bout sans indiquer les liens entre elles, sans marqueur de subordination explicite. Au cours de l'acte de production spontanée, le locuteur essaie d'ajuster des suites sonores à la construction et à l'expression de sa pensée. Souvent il n'a pas le temps de tout combiner et improvise. L'absence de marque de subordination devient alors un signe pour l'auditeur.

Exemple:

T' en fais pas. J' viens demain. Tu pourras sortir.



Mélodie de la parataxe



Mélodie des trois phrases en l'absence de parataxe

Explicitation de la parataxe: Tu n'as pas de soucis à te faire pour demain. Si tu as besoin de sortir et si ta sortie est conditionnée par la présence de quelqu'un (pour garder un enfant ou un malade), tu peux compter sur moi, je viendrai demain.

L'explicitation met en évidence la présence de beaucoup d'implicite dans cet exemple de parataxe.

Quant à la mélodie, nous avons représenté la forme des courbes et les liens entre elles quand le locuteur enchaîne les trois phrases (dans la parataxe) et en-dessous les formes que pourraient présenter les mêmes trois phrases sans lien entre elles. On remarque que le locuteur utilise plusieurs indices acoustiques:

- il change de registre entre la première et la deuxième phrase

- il termine la première sur un ton haut (alors qu'une fin de phrase de type impératif est en principe accompagnée d'un ton nettement descendant)
- la deuxième phrase est placée «en retrait», sur un registre plus grave, un peu comme une incise.

On s'attendait à ce que l'intonation prenne ici le relais des marqueurs syntaxiques absents. Et on constate que le mouvement mélodique joue un rôle. Mais on ne s'attendait pas forcément à des formes de ce type. En effet, que constate-t-on? Que dans tous les exemples d'enchaînement par parataxe que nous avons observés, on relève la présence de décrochement mélodique, de changement brutal de la hauteur. On peut alors se demander si la rupture de continuité introduite par la parataxe ne fait pas partie de la *cohérence* du discours spontané. . . Des études complémentaires seront nécessaires pour éclaircir ce point. Nous ouvrons ici la voie à des recherches prometteuses qui analyseront la cohérence du discours oral spontané en relation avec l'intonation.

Nous venons de voir que l'enchaînement se réalise curieusement par une *discontinuité* entre des mouvements mélodiques et des variations temporelles entre les syntagmes. Cette observation très intéressante montre que la rupture mélodique réalisée par celui qui parle est destinée à attirer l'attention de l'auditeur et que, si l'on cherche une cohérence, il faut associer les deux points de vue (celui du locuteur et celui du destinataire).

On retrouve dans ces observations une analogie avec ce que J. CARON (1983) développe dans «*Les régulations du discours*» sur la présupposition. Pour Caron,

«*Un énoncé n'est jamais isolé. Il comporte un ensemble de repérages par rapport à ce qu'il n'énonce pas, mais qui en conditionne le sens et la fonction*» . . .

Tout énoncé est orienté. Tout acte d'énonciation s'inscrit dans une certaine situation et vise à la transformer . . . (1983: 94)

En résumé, on peut dire que la structuration et l'organisation du discours oral spontané reposent – dans le français parlé actuel – sur des enchaînements de propositions ou de phrases par l'intonation. Dans ce cas, *la phrase perd son autonomie au profit du discours*.

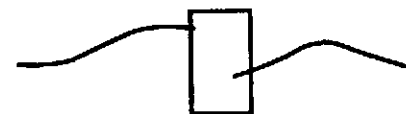
4.2.2. L'intonation, marqueur argumentatif

Dans le discours oral, comme dans le discours écrit, le communicateur essaie d'orienter le jugement de celui (ou ceux) au(x)quel(s) il s'adresse. Il utilise à cette fin les moyens, et les ruses parfois, du mode oral.

La vie quotidienne nous offre à tout moment des exemples d'argumentations, *exprimées implicitement* par un moyen prosodique.

Exemples:

Elle ne vient pas. Elle est malade. (1)



Il pleut. Je n' mets pas mes nu-pieds. (2)



Dans chacun de ces deux exemples, l'intonation «remplace» un connecteur argumentatif (ROULET et coll., 1991): dans le premier, le connecteur serait du type *parce que*, *car*, placé entre les deux phrases (elle ne vient pas parce qu'elle est malade); dans le second, le connecteur serait du type *puisque*, *comme*, placé devant *il pleut*.

On s'aperçoit que le décrochement mélodique (analogue à celui observé pour l'enchaînement) *relie* les deux phrases mais ne respecte pas la place (potentielle) du connecteur syntaxique.

Les exemples les plus illustratifs sont certainement fournis par les discours politiques. Le candidat cherche toujours plus ou moins à convaincre un électorat potentiel. Un chef d'Etat cherche par exemple à convaincre son peuple du bien-fondé de ses choix.

Le président MITTERRAND est un excellent utilisateur de moyens discursifs variés pour expliquer, analyser, argumenter, convaincre devant des publics divers, en particulier quand il s'adresse au peuple français par l'intermédiaire des médias. Il joue des inflexions de la voix, de plusieurs registres, de l'accent d'insistance et d'une grande variété dans le découpage rythmique selon le sens et l'enjeu de son discours, la présence ou l'absence de journalistes devant lui.

Nous nous attarderons sur certains détails du discours particulièrement important qu'il a prononcé début janvier 1991, quelques jours avant la dé-

claration de guerre à l'Irak. Ce discours mérite une analyse complète (actuellement effectuée par un chercheur) et permet, avec du recul, de mieux comprendre certains aspects de la politique étrangère de la France à ce moment-là.

Extrait

«... nous pouvons débattre ce soir de façon sérieuse d'hypothèses dont la vraisemblabilité n'est en rien diminuée / par / ce qu'on pourrait appeler l'incertitude de cette conversation qui reste encore secrète / et qui se prolonge / au-delà de ce qui était prévu / par Monsieur Baker lui-même / auquel / j'avais parlé de ce point de presse ce soir / et c'était hier / et qui m'avait bien entendu / doit considérer / que la conversation sera close. / Tel n'est pas le cas / et / après tout je m'en réjouis car tout ce qui permet d'approfondir / les conversations / je ne dis pas encore / on dira peut-être même jamais du côté américain la négociation hein / au moins la conversation / l'échange de vue / l'affirmation des positions mutuelles / Tout cela sera bon / pour tout le monde / au moins cela aura le mérite d'être clair / » ...

François MITTERRAND (9 Janvier 1991)

1. «par / ce qu'on pourrait appeler l'incertitude de cette conversation» Pour exprimer son argument introduit par «par», Mitterrand utilise un débit très rapide, un accent d'insistance sur la syllabe «l'in» du mot fort «l'incertitude» et un changement de registre entre la hauteur de «par» et celle de la périphrase qui suit. C'est un moyen relativement simple, mais toujours efficace de nourrir une argumentation.

2. «ce soir / et c'était hier / et qui m'avait bien entendu»

Ce passage, très complexe, peu compréhensible à la simple lecture est aussi très intéressant par sa structure argumentative: MITTERRAND utilise une pseudo-énumération dont les constituants se rapportent à des référents différents, «ce soir» au point de presse, c'est-à-dire à son intervention télévisée, «et c'était hier» renvoie à un entretien de la veille avec BAKER, «et qui m'avait bien entendu» à une opinion de BAKER allant dans le même sens que lui. Pour comprendre l'ensemble, il faut avoir à l'esprit tout ce qui précède.

MITTERRAND utilise un procédé d'accumulation qui consiste à relier par une intonation dite d'énumération des éléments qui ne sont pas sur le même plan. Ce procédé discursif original produit un effet persuasif sur l'auditeur

même si la logique apparente des éléments successifs est surprenante. Il témoigne de la grande habileté de l'orateur. En effet, l'auditeur est plus impressionné par le procédé intonatif que par le contenu!

3. «je ne dis pas encore / on ne dira peut-être jamais» ...

Cet exemple met l'accent sur une périphrase dans laquelle MITTERRAND glisse un commentaire personnel qui est dit selon un mouvement de balancière: d'un côté il fait émerger, par l'intensité et la mélodie, l'argument «encore», de l'autre côté «jamais». En fait cette intonation et la mise en relief accentuelle sur les deux lexèmes sont des ruses oratoires pour exprimer, sans le dire avec des mots, une critique à l'égard des Américains.

On voit ici l'intérêt d'utiliser un moyen caché (l'intonation par exemple) pour glisser un jugement politique derrière une forme argumentative.

Les derniers exemples que nous venons de présenter sont en fait des cas extrêmes qui posent des problèmes de compréhension aux non francophones. On peut même se demander si cela ne représente pas également bien des difficultés pour les francophones. Si tel est le cas, cela mettrait en évidence qu'un discours politique doit éviter de faire appel à l'implicite et à des formes discursives complexes.

4.2.3. L'intonation, un marqueur de régulation du discours

PIAGET définit la régulation, qui est une notion empruntée à la cybernétique, comme «un contrôle rétroactif qui maintient l'équilibre relatif d'une structure organisée ou d'une organisation en voie de construction». On peut dégager dans cette notion deux types de fonctions: une fonction «de guidage» et une fonction de «compensation» (CARON, 1983).

On voit tout l'intérêt de ces fonctions dans les processus discursifs liés à l'oral spontané. Dans le cas de la fonction de guidage, le locuteur exerce un contrôle sur l'ensemble de la situation discursive qu'il veut établir et maintenir. Dans le cas de la fonction de compensation, il corrige et adapte au fur et à mesure son discours à l'évolution de la situation.

Nous allons nous appuyer sur un exemple emprunté au même discours de F. MITTERRAND:

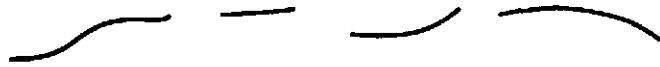
«Eh bien pendant / un certain temps / j'ai dit / je vous ai dit / nous n'étions pas nombreux à l' dire / qu'il convenait de préciser qu'au cas où le Koweït serait évacué / il n'y aurait pas de guerre / ...»

Cette fois, la régulation est clairement exprimée par la suite j'ai dit, je vous ai dit, nous n'étions pas nombreux à l' dire». La fonction exercée ici est essentiellement une fonction de compensation: MITTERRAND reprend, corrige, précise. Cette fonction s'exerce par le contenu verbal.

A cette forme «verbalisée» de régulation, répondent, dans le même discours, des formes plus cachées, encore une fois, dans l'intonation.

Exemple:

«... que Monsieur / Sadam / Hussein / se prononce /



Qu'il se pro non c e!



Les deux suites «se prononce» et «qu'il se prononce!» représentent un excellent exemple de *régulation par l'intonation* et, plus particulièrement, par l'organisation rythmique.

MITTERRAND est en train d'exprimer l'opinion du Président BUSH selon lequel il faut que S. HUSSEIN se prononce. De l'expression de la nécessité, MITTERRAND passe à l'ordre. Cette forme de régulation sert au Président à mêler son opinion à celle du Président américain. L'effet de renforcement se manifeste phoniquement par l'allongement et la forme descendante de la deuxième suite «Qu'il se prononce». Cette régulation est très adroite: on ne sait plus qui pense que Sadam HUSSEIN doit se prononcer, le Président américain ou le Président français?

Conclusion

Nous avons fait appel à des exemples captés dans des situations naturelles d'échange, de conversation ou de discours pour mettre en évidence des propriétés discursives de l'intonation. Dans la plupart des cas, il s'agit d'usages très répandus, mais employés dans la communication entre francophones «à leur insu».

L'intérêt principal de cette approche est de redonner à l'analyse acoustique et phonétique une nouvelle dynamique: l'analyse du discours oral spontané ne peut plus se passer de ce type d'analyse, de même que l'analyse

phonétique de l'intonation ne peut plus ignorer l'analyse du discours et l'analyse conversationnelle.

Il ne faudrait pas se cacher la difficulté que représente cet aspect discursif pour l'enseignement et l'apprentissage du français langue étrangère. Le moment n'est pas encore venu de proposer des démarches pédagogiques.

Mais dans une réflexion en amont des processus d'apprentissage, cette approche fait apparaître combien il est nécessaire de confronter l'apprenant à de la communication naturelle, à des voix et des personnalités différentes afin de sensibiliser l'écoute et la compréhension à des mécanismes variés.

Université de Franche-Comté
Centre de Linguistique Appliquée
25030 Besançon

ELISABETH LHOTE
et NUZHA ABUBAKR

Références bibliographiques

1. BENVENISTE B., 1978: A quoi sert la norme? La variabilité du langage. In *Le handicap socioculturel en question*, C.R.E.S.A.S., Ed. ESF.
2. CARON J., 1983: *Les régulations du discours: psycholinguistique et pragmatique du langage*, Paris, P.U.F.
3. FLAHAUT F., 1978: *La parole intermédiaire*, Paris, Seuil.
4. FONTANEY L., 1987: L'intonation et la régulation de l'interaction, in J. COSNIER et C. KERBRAT-ORECCHIONI (Ed.) *Décrire la conversation*, Presses Universitaires de Lyon.
5. GARDINER A. H., 1932 et 1951, trad. 1989: *Langage et acte de langage*. Aux sources de la pragmatique, Trad. C. DOUAY, Presses Universitaires de Lille.
6. KERBRAT-ORECCHIONI C., 1990: *Les interactions verbales*, Paris, Colin.
7. LHOTE E., 1992: La fonction communicative de l'intonation, à paraître dans *Scriptoralia*.
8. LLORCA R., 1992: Le rôle de la mémoire musicale dans la perception d'une langue étrangère, à paraître dans *Revue de Phonétique Appliquée*, n° 102.
9. PORQUIER R., 1984: Communication exolingue et apprentissage des langues, in B. PY (Ed.): *Acquisition d'une langue seconde, III*, Paris-Neuchâtel, Presses univ. de Vincennes et CLA de Neuchâtel.
10. ROULET E. et coll., 1991: *L'articulation du discours en français contemporain*, 3^e éd., Berne, Peter Lang.
11. SPERBER D. et D. WILSON, 1986, trad. 1989: *La pertinence*. Communication et cognition., Paris, Ed. Minuit.